

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 714

26 avril 2007

SOMMAIRE

A. C. Hôtelière S.à r.l.	34270	Ivoire Finance S.A.	34259
Advent Oxo S.à r.l.	34254	Marinopoulos Holding S.à.r.l.	34259
Atlas Consulting & Invest S.à.r.l. (ACI S.à.r.l.)	34262	Mobit Holding S.A.	34230
Ballanterie	34268	Notrine S.A.	34265
BCSP IV Lux Holdings S.à r.l.	34260	Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A.	34259
Bexeb S.A.	34252	OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A.	34257
Cabinet d'Expertises Industrielles et Tech- niques S.à r.l.	34258	Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl	34235
Capitel S.A.	34256	Oxea S.à r.l.	34254
Castle Finance S.à r.l.	34237	PIN Express AG	34250
Catalyst Buyout I S.à r.l.	34243	Pole Concept	34226
CEP II Top Luxco	34244	Porta Invest S.à r.l.	34240
Chez Marianne et John S.à r.l.	34248	Private Equity Selection International (PE- SI)2 S.A.	34263
Clarenville CDO S.A.	34239	Rearden L Holdings 1 S.à r.l.	34260
C.M.W. Canadian Mineral Water Develop- ment S.A.	34258	Roermond Holding (No. 3) S.à r.l.	34231
Corea S.A.	34263	Rubis S.A.	34242
Cylcarb S.à.r.l.	34239	S.A.F.E. International Group S.à r.l.	34228
De Bei'ermann S.à.r.l.	34242	S.A.F.E. International S.à r.l.	34228
D.I.Dolmen International (Luxembourg) S.A.	34258	Saga Invest S.à r.l.	34235
Dimension Data Luxembourg	34241	Sanpaolo Immobilière S.A.	34262
Donegal Wind S.à r.l.	34257	Schiffahrts Gesellschaft Reederei Ham- burg S.A.	34251
Eastbridge B.V.	34267	SDV (Luxembourg) S.A.	34257
Enios S.A.	34232	Sit PSF S.A.	34260
Financière Dolomite S.A.	34250	Société Nouvelle de Création SAH	34271
Financière Dolomite S.A.	34253	Stema Lux Sàrl	34248
Fiterbo S.A.	34261	Stormont Investments LLP	34229
Flunor S.à r.l.	34254	Super Price	34243
France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l.	34254	TPG Capital - Russia, S.à r.l.	34259
France Outlet Mall Holding S.à r.l.	34231	Trident Li S. à r.l.	34272
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.	34256	Vicus Promotions S.A.	34246
Harbour	34261	Waterlemon	34257
Hayward Finance S.A.	34236	West Mountain Sàrl	34253
		WPP Luxembourg Beta Sàrl	34256

Pole Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.303.

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLE CONCEPT S.A., avec siège social à L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en data du 27 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1045 du 15 octobre 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, en date du 30 décembre 2005, publié au dudit Mémorial C, numéro 1107 du 8 juin 2006

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 108303.

L'assemblée est ouverte à 11h45 heures sous la présidence de Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant professionnellement à 59, rue G.-B. Charlotte, Wiltz qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, secrétaire, demeurant à Mousny, Belgique

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît de Bien pré qualifié

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Keispelt à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Mamer-Capellen (Grand Duché de Luxembourg).»

2. La suppression de l'article 4 alinéa premier de l'objet social pour remplacer par le texte suivant:

« **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** la société à pour objet, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil en gestion et fourniture de services à ses participations et filiales directes ou indirectes. Elle a aussi pour objet la gestion de fonds de titrisation»

3. La démission de Monsieur Alfredo Pizzolante avec décharge

4. La démission de la société AACO de son poste de commissaire aux comptes avec décharge

5. La nomination et ou la reconduction de Monsieur Marc Pirlet, la S.à r.l. SEREN et Monsieur Jean Leforgeur aux postes d'administrateurs.

6. la nomination de la société FIDOMES au poste de commissaire aux comptes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Keispelt à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2 (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Marner, localité de Capellen (Grand Duché de Luxembourg).»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour le remplacer par le texte suivant:

« **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** la société à pour objet, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le conseil en gestion et fourniture de services à ses participations et filiales directes ou indirectes. Elle a aussi pour objet la gestion de fonds de titrisation»

Troisième résolution

L'assemblée confirme la révocation de Monsieur Alfredo Francesco Pizzolante demeurant à L-3217 Bettembourg, 44, rue du Château de son poste d'administrateur délégué et de son poste d'administrateur et leur donne décharge pour leur gestion.

Quatrième résolution

L'assemblée confirme la démission de la société ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING, S.à r.l. dont le siège social est à L- Luxembourg, 28, rue Michel Rodange (RCSL B88833) et lui donne décharge pour l'exercice du mandat de commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconduire les mandats de:

- Monsieur Jean Leforgeur, indépendant, né le 29 janvier 1949 à Rocourt, demeurant à B-6997 Petite - Hoursinne 14, Erezée, Belgique

- Monsieur Marc Pirlet, né à Liège, le 17 mars 1964, demeurant à L-8027 Strassen, rue Raoul Follereau

et de nommer la société à responsabilité limitée SEREN, S.à r.l., dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B110588, constituée aux termes d'un acte reçu le 9 septembre 2005 par le notaire Anja Holtz, soussigné, publié au mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, du 5 janvier 2006, numéro 29

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Benoît de Bien, consultant, né à Etterbeek (Belgique), le 29 janvier 1935, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte en tant qu'administrateur,

La S.à r.l. SEREN pré qualifiée désigne comme représentant permanent de la mission d'administrateur unique Monsieur Benoît de Bien pré qualifié conformément à une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 14 décembre 2006 enregistré à Diekirch le 21 septembre 2006 sous la référence DSO BU 00115, non encore publiée.

Les mandats des administrateurs et administrateurs délégués expireront à l'assemblée générale de 2012.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer la société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95765 en tant que commissaire au compte et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2012, statuant sur l'exercice de l'an 2011.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant même se réunissent les membres du conseil d'administration de la société anonyme POLE CONCEPT, savoir:

- SEREN, S.à r.l., préqualifiée
- Monsieur Jean Leforgeur, prénommé
- Monsieur Marc Pirlet, prénommé,

Lesquelles membres présents ou représentés comme dit ci-dessus, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné comme administrateur-délégué, Monsieur Marc Pirlet, prénommé, chargée de l'administration journalière.

La société sera valablement engagée par la signature isolée de l'administrateur délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 19 octobre 2006, vol. 320, fol. 46, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 janvier 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007016630/2724/110.

(070009383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

S.A.F.E. International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. S.A.F.E. International S.à r.l.).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.222.

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Aymeric Kempf, gérant de sociétés, demeurant à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, ici représentée par Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 29 janvier 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée S.A.F.E. INTERNATIONAL S.à r.l., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.222.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 janvier 2007, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Que le capital social de ladite société s'élève actuellement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de changer la dénomination sociale de la société en S.A.F.E. INTERNATIONAL GROUP S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de S.A.F.E. INTERNATIONAL GROUP S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, décide de compléter l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a également pour objet l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles au Luxembourg et à l'étranger pour son propre compte ainsi que la mise en valeur de ces immeubles.

La société a également pour objet la détention et l'exploitation par voie de location et de toute autre manière d'aéronefs civils de toutes sortes sans jamais entrer dans le domaine de l'aviation commerciale et/ou dans le transport public.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hellers, H. Beck.

ECH/2007/32

Enregistré à Echternach, le 1^{er} février 2007, vol. 364, fol. 16, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 23 février 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007033573/201/55.

(070028771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Stormont Investments LLP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.008.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of December

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., a «société anonyme» incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under Section B, number 9.164, represented by M. Jürgen Schweig, Banker and M. Rolf Caspers, Banker, both residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer in L-1115 Luxembourg.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that the prenamed entity, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. is the sole actual shareholder of STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of notary Paul Bettingen on November 2, 2004, published in the Mémorial, Recueil Recueil des Sociétés et des Associations, number 76 of January 27, 2005.

- that the capital of the corporation STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l. is fixed at ten thousand Pounds Sterling (10,000.00 GBP) represented by one hundred (100) parts of one hundred Pounds Sterling (100.00 GBP) each, fully paid;

- that the prenamed entity, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. has become owner of all the parts and has decided to dissolve the company STORMONT INVESTMENTS LLP, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that the prenamed entity, DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., being sole owner of the shares and liquidator of STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

La société anonyme de droit Luxembourgeois DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, et enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B. 9.164,

ici représentée par Monsieur Jürgen Schweig, banquier et Monsieur Rolf Caspers, banquier, résidant tous deux professionnellement à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme de droit Luxembourgeois DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A. est la seule et unique associée de la société STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen, en date du 2 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 76 du 27 janvier 2005.

- que le capital social de la société STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l. s'élève actuellement à dix mille Livres Sterling (10.000,00 GBP) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,00 GBP) chacune, entièrement libérées;

- que la société anonyme de droit Luxembourgeois DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., étant seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société anonyme de droit Luxembourgeois DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société STORMONT INVESTMENTS LLP S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Schweig, R. Caspers, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2006, vol. 408, fol. 77, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 décembre 2006.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007019857/243/80.

(070013180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Mobit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.720.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société MOBIT HOLDING S.A., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 décembre 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2006, volume 909, folio 51, case 8,

- que la société MOBIT HOLDING S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 60.720,

constituée suivant acte notarié du 18 août 1997 et publié au Mémorial C numéro 684 du 5 décembre 1997; les statuts de la prédite Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 24 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 306 du 23 février 2002, au capital social de quarante et un mille Euros (41.000,- EUR), représenté par huit cent (800) actions d'une valeur nominale de cinquante et un Euros vingt-cinq Cents (51,25 EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 19 décembre 2006 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 12 octobre 2006 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007034106/239/30.

(070028833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Roermond Holding (No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 89.296.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 26 janvier 2005

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Dominic Andrew White de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, résidant au 12, J.W. Brouwerstraat, NL-1071 LJ Amsterdam, à compter du 28 janvier 2005.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées le 1^{er} mars 2006

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg).

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 30 octobre 2006

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Rodney Bysh de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur John Sutherland, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert (Grand-Duché de Luxembourg), à compter du 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2007033398/267/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070028731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.100,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.863.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 26 janvier 2005

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Dominic Andrew White de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, résidant au 12, J.W. Brouwerstraat, NL-1071 LJ Amsterdam, à compter du 28 janvier 2005.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées le 1^{er} mars 2006

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg).

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 30 octobre 2006

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Rodney Bysh de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur John Sutherland résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert (Grand-Duché de Luxembourg), à compter du 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007033402/267/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070028729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Enios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.544.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- QUOTE-INVEST CORP. INC., société de droit panaméen, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama, République de Panama,

représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, pouvant engager ladite société sous sa seule signature.

2.- Monsieur Enzo Liotino, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de ENIOS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille (50.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à dix (10.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au (x) commissaire (s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Paiement

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. QUOTE-INVEST CORP INC., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. Monsieur Enzo Liotino, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille trois cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2010:

- a. Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- b. Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

c. Madame Carine Mourat, employée privée, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Monsieur Enzo Liotino, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2010:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, avec siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 34.978).

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Liotino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007. Relation: EAC/2007/1213. — Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007034498/239/170.

(070029624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Saga Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 104.502.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 février 2007

L'Assemblée a décidé;

1. de transférer le siège social de la société du 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,

3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007033404/7280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Outlet Mall (Italy) Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.205.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées le 26 janvier 2005

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Dominic Andrew White de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, résidant au 12, J.W. Brouwerstraat, NL-1071 LJ Amsterdam, à compter du 28 janvier 2005.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées le 1^{er} mars 2006

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg).

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 30 octobre 2006

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Rodney Bysh de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur John Sutherland, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007033407/267/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070028734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Hayward Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 64.982.

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

à Bertrange, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de HAYWARD FINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.982.

La Société fut constituée suivant acte notarié dressé en date du 17 juin 1998, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 septembre 1998, sous le numéro 651.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 31 janvier 2002, dont la publication au Mémorial C a été faite le 19 juin 2002, sous le numéro 931.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Ange, comptable, demeurant professionnellement à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société HAYWARD FINANCE S.A., prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:
la société DEALISLE LTD, une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Ripplinger, M. L. Schul, P. Ange, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 911, fol. 5, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033428/239/64.

(070029359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Castle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.889.

In the year two thousand and seven, on the first of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr. Henri de Bokay, Real Estate Private Equity Investment professional, born on July 3, 1966, in Neuilly-sur-Seine (France) and residing at 16 St Peters Square, London W6 9AJ, United Kingdom;

Mr. George Tyler, Real Estate Private Equity Investment professional, born on October 3, 1965, in Baltimore, United States of America and residing at 88, Kensington Park Road, London W1 2PL, United Kingdom,

here represented by Ms. Marie Amet-Hermès, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established in January 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of CASTLE FINANCE S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 111.889, incorporated by a deed of the undersigned notary of September 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 367 dated February 18, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Henri de Bokay, professionnel en investissement en capital-risque et en immobilier, né le 3 juillet 1966 à Neuilly-sur-Seine (France) et résidant au 16 St Peters Square, London W6 9AJ, Royaume-Uni;

Monsieur Georges Tyler, professionnel en investissement en capital-risque et en immobilier, né le 3 octobre 1965 à Baltimore, Etats-Unis d'Amérique et résidant au 88, Kesington Park Road, London W11 2PL, Royaume-Uni, ici représentés par Mademoiselle Marie Amet-Hermès, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données en janvier 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination CASTLE FINANCE S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.889, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 367 en date du 18 février 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5, premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Amet-Hermès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, vol. 157S, fol. 78, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033408/211/78.

(070029097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Clarenville CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.222.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 22 janvier 2007 que Messieurs:

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ont été nommés administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Suite à cette assemblée, le conseil d'administration de la société est donc composé comme suit de:

Robert Jan Schol,

Paul van Baarle, et

Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007033857/805/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Cylcarb S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, Rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 12.155.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés de la société CYLCARB s.à r.l. ont délibéré le 20 octobre 2006:

1. Tous les créanciers ont obtenu, pendant la période de liquidation, les valeurs auxquelles ils avaient droit.

2. Les livres et documents justificatifs seront déposés et conservés pendant au moins cinq ans à L-8232 Mamer, route de Holzem, 101 et sous la responsabilité de CERATIZIT S.A., domiciliée à la même adresse.

3. La liquidation aussi bien que la société elle-même sont clôturées.

Mamer, le 7 février 2007.

Dr. G. Kerchoff

Corporate Secretary

Référence de publication: 2007033414/1100/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Porta Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.869.

Im Jahre zwei tausend sieben, den dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Frau Janine Schmitt, Studentin, wohnhaft in D-55496 Argenthal, Thiergartenstrasse 44.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersuchte Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie der alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PORTA INVEST S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.869.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 22. November 2006, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125,-), welche integral durch Frau Janine Schmitt, vorgeannt, übernommen wurden.

Alsdann hat die Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Frau Janine Schmitt, vorgeannt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, die ihr gehörenden ein hundert (100) Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Thomas Kaleta, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue, für den Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-).

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Herr Thomas Kaleta, vorgeannt, welcher erklärt die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

Herr Thomas Kaleta ist Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben, die Parteien entbinden den unterzeichneten Notar diesbezüglich von jeder Haftung.

Frau Janine Schmitt erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Thomas Kaleta den Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Frau Janine Schmitt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin der Gesellschaft PORTA INVEST S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Thomas Kaleta den unterzeichneten Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Anteilübertragung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig euro (€ 125,-), alle zugeteilt Herrn Thomas Kaleta, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Frau Janine Schmitt als Geschäftsführerin abzuberufen und erteilt ihr volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Thomas Kaleta, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue,

mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtmäßig zu vertreten und zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Schmitt, T. Kaleta, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 24 janvier 2007, vol. 364, fol. 12, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 21. Februar 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007033411/201/59.

(070029091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Dimension Data Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 43.810.

L'an deux mille sept, le seize janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A Capellen, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DIMENSION DATA LUXEMBOURG, (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43 810.

La Société a été constituée originairement sous la dénomination de COMMUNICATION AND TECHNOLOGY S.A., suivant acte notarié du 22 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 338 du 26 juillet 1993.

Les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant acte notarié du 22 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 960 du 16 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Patrick Ittah, Managing Director, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine Muller, HR-Coordinator, demeurant à Beauvillers (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Kourosch Dolatabadi, European Controller, demeurant à Rixensart (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg-Ville à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Fixation de la nouvelle adresse de la Société à Westside Village, rue de Pafebruch 89-D, L-8308 Capellen.

3) Modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg-Ville à Capellen et plus précisément à l'adresse suivante:

Westside Village, rue de Pafebruch 89-D, L-8308 Capellen.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société, afin que cet article aie désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Capellen (Luxembourg).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Ittah, S. Muller, K. Dolatabadi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2007, vol. 909, fol. 89, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033413/239/59.

(070029080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Rubis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 58.499.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société RUBIS S.A., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, volume 909, folio 65, case 11,

- que la société RUBIS S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58.499,

constituée suivant acte notarié du 17 mars 1997 et publié au Mémorial C numéro 337 du 30 juin 1997, au capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale

se trouve à partir de la date du 27 décembre 2006 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 27 décembre 2006 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) à l'adresse suivante: 10B Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007034104/239/29.

(070028813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

De Bei'ermann S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 44.756.

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Manuel Ferreira Da Cunha, commerçant, demeurant à L-4735 Pétange, 3, rue Gaessel, détenteur de deux cent trente (230) parts sociales.
- 2.- Madame Fernanda Ferreira Da Silva, sans profession, épouse de Monsieur Manuel Ferreira Da Cunha, demeurant à L-4735 Pétange, 3, rue Gaessel, détentrice de deux cent vingt (220) parts sociales.
- 3.- Monsieur Bruno Silva Cunha, employé privé, demeurant à L-4880 Rodange, 111, Chemin de Bruck, détenteur de cinquante (50) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée DE BEI'ERMANN, S.à r.l., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 44.756, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 2 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 494 du 20 octobre 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prédit notaire Georges d'Huart en date du 28 janvier 1994, publié au Mémorial C, numéro 448 du 10 novembre 1994 et en date du 12 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 717 du 4 septembre 2001, suivant procès-verbal de la réunion des associés tenue le 10 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 1275 du 3 septembre 2002 et suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 837 du 14 août 2004, requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg à L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Ferreira Da Cunha, F. Ferreira Da Silva, B. Silva Cunha, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} février 2007, vol. 437, fol. 58, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007033415/236/44.

(070029485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Catalyst Buyout I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.578.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45552 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007033546/211/11.

(070028785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Super Price, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.338.

—

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUPER PRICE, avec siège social à L-4176 Esch-sur-Alzette, Z.I. Lankelz, 30, rue Jos Kieffer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.338, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 835 du 13 août 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Manuel Ferreira Da Cunha, commerçant, demeurant à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber

, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4176 Esch-sur-Alzette, Z.I. Lankelz, 30, rue Jos Kieffer à L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4176 Esch-sur-Alzette, Z.I. Lankelz, 30, rue Jos Kieffer à L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer, avec effet à compter de ce jour, et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bascharage.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Ferreira Da Cunha, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} février 2007, vol. 437, fol. 58, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007033419/236/49.

(070029490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.018.

In the year two thousand and five, on the twenty-third of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

CARLYLE EUROPE PARTNERS II L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England, with its general partner's principal place of business at 1001 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C., USA, registered under number LP8460, represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 22 December 2005, attached hereto (CEP II).

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting as the sole partner of CEP II TOP LUXCO, a société à responsabilité limitée, having its registered office in 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 October 2003 under number 1102, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 96.018.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to thirteen thousand two hundred euro (EUR 13,200.-) through the issuance of twenty-eight (28) new Class B ordinary shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

The twenty-eight (28) new Class B ordinary shares of the Company have been subscribed by CEP II, represented by Saskia Konsbruck, by virtue of a proxy dated 22 December 2005, attached hereto, fully paid up by a contribution in kind consisting of part of a claim of CEP II existing against the Company having a value of seven hundred euro (EUR 700.-).

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its amount of thirteen thousand two hundred euro (EUR 13,200.-) up to thirteen thousand two hundred fifty euro (EUR 13,250.-) through the issuance of one (1) new Class E ordinary share and one (1) new Class F ordinary share of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

The one (1) new Class E ordinary share and the one (1) new Class F ordinary share of the Company have been subscribed by CEP II, represented by Saskia Konsbruck, by virtue of a proxy dated 22 December 2005, attached hereto, fully paid up by a contribution in kind consisting of part of claim of CEP II against the Company having a value of fifty euro (EUR 50.-).

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

«The Company's share capital is set at thirteen thousand two hundred fifty euro (EUR 13,250.-) represented by thirty three (33) Class A ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, four hundred seventy-six (476) Class B ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, eleven (11) Class E ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and ten (10) Class F ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated approximately at two thousand euros.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CARLYLE EUROPE PARTNERS II L.P., un limited partnership existant sous les lois d'Angleterre, dont le general partner a son siège social à 1001 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C., USA, inscrite sous le numéro LP8460, représenté par Saskia Konsbruck, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 22 décembre 2005, annexée ci-après (CEP II).

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agit en tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée CEP II TOP LUXCO, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations du 23 octobre 2003 sous le numéro 1102, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.018.

La comparante, agissant en sa qualité pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-) par émission de vingt-huit (28) parts sociales nouvelles de Catégorie B de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Les vingt-huit (28) parts sociales nouvelles de Catégorie B de la Société ont été souscrites par CEP II représentée par Saskia Konsbruck, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 22 décembre 2005, annexée ci-après, payée entièrement par apport en nature consistant en une partie d'une créance de CEP II envers la Société, ayant une valeur de sept cent euros (EUR 700,-).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-) à treize mille deux cent cinquante euros (EUR 13.250,-) par émission de une (1) part sociale nouvelle de Catégorie E et une (1) part sociale nouvelle de Catégorie F de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Les une (1) part sociale nouvelle de Catégorie E et une (1) part sociale nouvelle de Catégorie F de la Société ont été souscrites par CEP II représentée par Saskia Konsbruck, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 22 décembre 2005, annexée ci-après, payée entièrement par un apport en nature consistant en une partie d'une créance de CEP II envers la Société ayant une valeur de cinquante euros (EUR 50,-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui sera lu comme suit:

«Le capital est fixé à treize mille deux cent cinquante euros (EUR 13.250,-), représenté par trente-trois (33) parts sociales ordinaires de Catégorie A, quatre cent soixante-seize (476) parts sociales ordinaires de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, onze (11) parts sociales ordinaires de Catégorie E d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et dix (10) parts sociales ordinaires de Catégorie F d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 12, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033455/211/116.

(070028793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Vicus Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 68.717.

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VICUS PROMOTIONS S.A., avec siège social à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 68.717, constituée suivant

acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 365 du 21 mai 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} juin 2001, publiée au Mémorial C, numéro 30 du 7 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Heynen, indépendant, demeurant à Hondelange (Belgique), qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph Elsen, indépendant, demeurant à Steinfort.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Jean-Marie Heynen, indépendant, né à Arlon (Belgique), le 14 mars 1954, demeurant à B-6780 Hondelange, rue des Rochers, 103.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 26.096, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Heynen, J.-M. Weber, J. Elsen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 15 février 2007, vol. 437, fol. 64, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007033421/236/65.

(070029496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Stema Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Chez Marianne et John S.à r.l.).

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 87.216.

L'an deux mille six, le quatre octobre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Marianne Urbano, commerçante, demeurant à L-4591 Differdange, 24, rue des Jardins

2.- Monsieur John Davy, cuisinier, demeurant à L-4591 Differdange, 24, rue des Jardins,

ici représentés par Madame Joëlle Wurth, comptable, en vertu d'une procuration sous seing privé données à Differdange, le 6 septembre 2006

lesquelles procurations après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société CHEZ MARIANNE ET JOHN Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 19 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911 du 23 octobre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler en date du 4 février 2002, publié au dudit Mémorial C, numéro 741 du 15 mai 2002,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler en date du 20 novembre 2002, publié au dudit Mémorial C, numéro 1799 du 19 décembre 2002,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 87.216,

- qu'elle a un capital de douze mille quatre cent (12.400,- C) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,- €)

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée CHEZ MARIANNE ET JOHN Sàrl avec siège social à L-4591 Differdange, 24, rue des Jardins

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants, agissant comme prèdit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

II. Cessions de parts

Monsieur John Davy, prènommé, ici représenté comme prèdit, cède par les présentes l'intégralité de ses cinquante (50) parts sociales de la société CHEZ MARIANNE ET JOHN Sàrl à Monsieur Stéphane Roger Margall, né à Lyon, le 3 juin 1969, demeurant à F-69150 Decines-Charpieu, 23, rue Octave Mirabeau,

Madame Marianne Urbano, prènommée, ici représentée comme prèdit, cède par les présentes quarante-neuf (49) de ses cinquante (50) parts sociales de la société CHEZ MARIANNE ET JOHN Sàrl à la Société Anonyme LUX INVEST INTERNATIONAL dont le siège social est à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 108.149, ici représentée par son administrateur délégué, Madame Joëlle Wurth

Madame Marianne Urbano, prènommée, ici représentée comme prèdit, cède par les présentes une (1) de ses cinquante (50) parts sociales de la société CHEZ MARIANNE ET JOHN Sàrl à Monsieur Stéphane Roger Margall prènommé

Ces cessions ont pris effet le 20 juillet 2006.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Sont intervenus aux présentes, Monsieur Stéphane Margall, prènommé ici représenté par Madame Joëlle Wurth, prènommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lyon le 24 août 2006 et la société LUX INVEST INTERNATIONAL SA, ici représentée, comme il est dit par Madame Joëlle Wurth, prènommée

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Monsieur Stéphane Margall ainsi que la Société anonyme LUX INVEST INTERNATIONAL SA, par leur mandataire, déclarent accepter la prèdite cession.

Ils déclarent encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société CHEZ MARIANNE ET JOHN Sàrl.

Prix

Les cédants et les cessionnaires, par leur mandataire, déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de cinquante-cinq euros (55,- €) par part, soit pour Monsieur Stéphane Margall, deux mille sept cent cinquante euros (2.750,- €) à Monsieur John Davy et cinquante-cinq euros (55,- €) à Madame Marianne Urbano et pour la société LUX INVEST INTERNATIONAL SA deux mille six cent nonante-cinq euros (2.695,- €) à Madame Marianne Urbano.

Montant que les cédants reconnaissent et déclarent avoir reçu des cessionnaires prénommés, avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Approbation des cessions de parts

Monsieur John Davy et Madame Marianne Urbano, prénommés, agissant en leur qualité de gérant de la société, déclarent accepter ladite cession au nom de la société CHEZ MARIANNE ET JOHN Sàrl conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les associés prénommés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Beckerich.»

Deuxième résolution

La modification de l'objet social et la modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le conseil et les prestations administratives.

Elle a également pour objet les services en matière de courtage en assurances.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

La modification de la raison sociale de la société pour lui donner le nom de STEMA LUX Sàrl et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de STEMA LUX Sàrl»

Quatrième résolution

Démission du gérant technique, Madame Marianne Urbano et nomination en lieu et place de celle-ci de Monsieur Stéphane Margall, qui peut, par sa seule signature engager la société, pour une durée indéterminée avec effet au 20 juillet 2006. L'assemblée prend acte de la démission du gérant Monsieur John Davy, préqualifié.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte,

Signé: J. Würth, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 octobre 2006, vol. 320, fol. 43, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 février 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007033676/2724/100.

(070028827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Financière Dolomite S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 60.420.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n^o 638 du 15 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 18 septembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 172 du 16 mars 1999 et par acte sous seing-privé en date du 21 décembre 2001 publié suivant extrait au Mémorial C n^o 883 du 11 juin 2002. La société a été mise en liquidation par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mai 2004, acte publié au Mémorial C n^o 817 du 14 août 2004.

Le bilan au 30 septembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE DOLOMITE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007033422/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04435. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

PIN Express AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.089.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung vom 31. Januar 2007

Die außerordentliche Hauptversammlung der PIN EXPRESS AG hat mit Wirkung zum 31. Januar 2007 folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abberufung von Verwaltungsratsmitgliedern mit sofortiger Wirkung:

- Herr Volker Wentz, Diplom-Kaufmann, 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange wird mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied abberufen,

- Frau Heike Gottschalk-Weissgerber, Dipiom-Betriebswirtin, 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange wird mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied abberufen,

- Frau Ulrike Holbach, 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange wird mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied abberufen,

2. Neubestellung von Verwaltungsratsmitgliedern

- Herr Günter Thiel, geboren am 8. August in 1952 in Trier (Deutschland), geschäftsansässig in L-3372, 15, rue Léon Laval, wird zum Verwaltungsratsmitglied bestellt und mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft betraut und ist daher berechtigt, die Funktion des «administrateur-délégué» auszuüben;

- Herr Rodolphe Schoettel, geboren am 8. Juni 1962 in Mulhouse (Frankreich), geschäftsansässig in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, wird zum Verwaltungsratsmitglied bestellt und ist berechtigt die Gesellschaft gemeinsam mit einem weiteren Verwaltungsratsmitglied zu vertreten;

- Herr Ralf Gretenkord, geboren am 26. Juli 1966 in Bielefeld (Deutschland), geschäftsansässig in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, wird zum Verwaltungsratsmitglied bestellt und ist berechtigt die Gesellschaft gemeinsam mit einem weiteren Verwaltungsratsmitglied zu vertreten.

Die Mandate der neubestellten Verwaltungsratsmitglieder enden nach der ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2007.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Memorial C).

Leudelange, den 31. Januar 2007.

Für den Verwaltungsrat

G. Thiel

Référence de publication: 2007034126/680/35.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Schiffahrts Gesellschaft Reederei Hamburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.375.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A., une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, (ci-après: la «Société»).

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 50.375 et a été constituée suivant acte notarié du 22 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 271 du 17 juin 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le notaire instrumentaire à la date du 9 juillet 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, le 12 septembre 2003, numéro 942.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Flore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million trente-deux mille neuf cent treize virgule quatre-vingts euro (EUR 1.032.913,80), représenté par deux mille (2.000) actions sans valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né à Differdange, le 5 juillet 1952, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, A. Fernandes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 71, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033424/239/69.

(070029498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Bexeb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 85.650.

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEXEB S.A., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 85.650, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 16 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 714 du 10 mai 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le prêtre notaire Georges d'Huart, en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 1297 du 5 décembre 2003 et en date du 11 avril 2005, non encore publié au Mémorial C et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 2006, publié au Mémorial C, numéro 1543 du 12 août 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Manuel Ferreira Da Cunha, commerçant, demeurant à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Manuel Figueiredo, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg à L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg à L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer, avec effet à compter de ce jour, et de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Cette société aura son siège à Bascharage. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Ferreira Da Cunha, J. M. Weber, M. Figueiredo, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} février 2007, vol. 437, fol. 58, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007033417/236/54.

(070029488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Financière Dolomite S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 60.420.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n^o 638 du 15 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 18 septembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 172 du 16 mars 1999 et par acte sous seing-privé en date du 21 décembre 2001 publié suivant extrait au Mémorial C n^o 883 du 11 juin 2002. La société a été mise en liquidation par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mai 2004, acte publié au Mémorial C n^o 817 du 14 août 2004.

Le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE DOLOMITE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007033425/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04432. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

West Mountain Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.511.

DISSOLUTION

Extrait

L'Associé unique de WEST MOUNTAIN S.à r.l. a pris les résolutions suivantes le 19 février 2007:

Première résolution

Que la liquidation de la société à responsabilité limitée WEST MOUNTAIN S.à r.l. en liquidation est achevée et qu'elle est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Deuxième résolution

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEST MOUNTAIN TRADING LTD

L'Associé unique

Signature

Référence de publication: 2007034024/763/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Flunor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033467/242/13.

(070029336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.661.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 26 janvier 2005

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Dominic Andrew White de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, résidant au 12, J.W. Brouwerstraat, NL-1071 LJ Amsterdam, à compter du 28 janvier 2005.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées le 1^{er} mars 2006

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg).

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 30 octobre 2006

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Rodney Bysh de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur John Sutherland résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert (Grand-Duché de Luxembourg), à compter du 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007033400/267/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03651. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070028730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Oxea S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Advent Oxo S.à r.l.).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.023.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 178.031 and whose registered address is at C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands, here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, USA on February 15, 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT OXO S.à. r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.023, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated December 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 51 dated January 25, 2007. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company from ADVENT OXO S.à. r.l. to OXEA S.à. r.l.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of OXEA S.à. r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT OXEA (CAYMAN) LIMITED, une limited liability company régie selon les lois des Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro 178.031 et ayant son siège social au C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, South Church Street, George Town, Gran Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, en date du 15 février 2007.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de ADVENT OXO S.à. r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.023, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 51 en date du 25 janvier 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de ADVENT OXO S.à. r.l. à OXEA S.à. r.l.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de OXEA S.à. r.l.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2007. Relation: EAC/2007/1236. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033380/239/73.

(070029371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

WPP Luxembourg Beta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.191.569.100,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033468/242/13.

(070029335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Capitel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033470/242/12.

(070029334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 201.201.718,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033484/242/14.

(070029328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Waterlemon, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 124.051.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 février 2007:

- que Madame Elisabeth Bylund Friedl, née le 23 novembre 1954 à Sandviken, Suède, demeurant à Grönviksvägen 116, S-167 76 Bromma, est nommée administrateur de catégorie A en remplacement de Madame Martine Kapp, démissionnaire. Madame Elisabeth Bylund Friedl terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007034119/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

OCM Luxembourg Ice Cream S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 113.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007033472/242/12.

(070029333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

SDV (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R.C.S. Luxembourg B 22.706.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007033476/242/12.

(070029332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Donegal Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007033479/242/13.

(070029331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Cabinet d'Expertises Industrielles et Techniques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Cabinet André Remi.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 77.768.

Le 1^{er} novembre 2006 les cessions de parts sociales suivantes ont été effectuées:

Monsieur André Remi, demeurant à F-67400 Illkirch Graffenstaden, 2, rue du Général Leclerc, a cédé 1000 parts sociales à Monsieur Philippe Normand, demeurant à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

Suite à cette cession de parts sociales la répartition du capital social est la suivante:

	Parts sociales
Monsieur Philippe Normand, demeurant à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, Deux mille	2.000
Monsieur Maurice Normand, demeurant à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, Cinq cents	500
Total: deux mille cinq cents	2.500

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour CABINET D'EXPERTISES INDUSTRIELLES ET TECHNIQUES S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

Référence de publication: 2007033978/1358/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070029306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 82.654.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 12. Februar 2007

Die außerordentliche Hauptversammlung der C.M.W. CANADIAN MINERAL WATER DEVELOPMENT S.A. hat mit Wirkung zum 8. Februar 2007 folgende Beschlüsse gefasst:

1. In Abweichung von Artikel 6 der Statuten wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift von jedem einzelnen Verwaltungsratsmitglied vertreten.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Memorial C) und im Handelsregister.

Leudelange, den 12. Februar 2007.

Für den Verwaltungsrat

U. Holbach / H. Gottschalk

Référence de publication: 2007033898/680/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

D.I.Dolmen International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 101.815.

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2006, l'Assemblée nomme comme Administrateur:

Monsieur Raymond Gatto, employé privé, né à Charleroi en date du 1^{er} mars 1950, demeurant à L-8066 Bertrange - 23, rue de la Gare, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2009

en remplacement de

Monsieur Paolo Campani, employé privé, né à Montopoli in Val d'Arono (Italie) en date du 5 novembre 1947, demeurant à I-56022 Castelfranco di Sotto, Via Rocco Scotellaro 27.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Pour extrait conforme et sincère
Signatures

Référence de publication: 2007033980/740/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03471. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070029315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.768.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033966/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05553. - Reçu 36 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070028898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Marinopoulos Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 282.088.075,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033481/242/13.

(070029330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

TPG Capital - Russia, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 118.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033486/242/13.

(070029414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Ivoire Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.069.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société IVOIRE FINANCE S.A., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 janvier 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, volume 911, folio 6, case 2,

- que la société IVOIRE FINANCE S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.069,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 13 janvier 2000 et publié au Mémorial C numéro 331 du 8 mai 2000; les statuts de la prédite Société n'ont subi aucune modification statutaire depuis lors, au capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune,

se trouve à partir de la date du 26 janvier 2007 définitivement liquidée, l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 26 janvier 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société AXIOME AUDIT S.à r.l., en l'occurrence au 10B Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007034110/239/29.

(070029370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.568.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033488/242/12.

(070029428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Rearden L Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 495.200,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033489/242/13.

(070029270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Sit PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007033519/231/14.

(070029393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Harbour, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.052.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 février 2007:

- que Monsieur Hakan Lindström, né le 21 mars 1952 à Luleå, Suède, demeurant à Roddargatan 15, S-116 20 Stockholm, est nommé administrateur de catégorie A en remplacement de Madame Martine Kapp, démissionnaire. Monsieur Hakan Lindström terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007034130/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Fiterbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 41.250.

—
L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FITERBO S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 41.250,

constituée suivant acte reçu par André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 1992, publié au Mémorial C numéro 583 du 10 décembre 1992,

ayant un capital social souscrit fixé à 297.600,- EUR (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cents euros), divisé en 120 (cent vingt) actions d'une valeur nominale de 2.480,- EUR (deux mille quatre cent quatre-vingt euros) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück, (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société FITERBO S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société FITERBO S.A. et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société anonyme CONSEIL COMPTABLE S.A., avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.015, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents euros, sont à la charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2007, vol. 541, fol. 4, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033502/231/62.

(070029347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Atlas Consulting & Invest S.à.r.l. (ACI S.à.r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007033524/231/14.

(070029237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Sanpaolo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.753.

Statuts coordonnés en date du 23 mai 2005, suite à un acte n° 283 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007033537/208/12.

(070029479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Corea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.320.

—
Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2007

1. L'Assemblée générale prend acte de la démission des Messieurs Frédéric Van Bladel et Philippe Capron, administrateurs.

Elle décide, à l'unanimité, de nommer Messieurs Egbert Jansen et Edwin Meyer, avec adresses professionnelles au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Monsieur Jansen et Monsieur Meyer achèveront les mandats des Messieurs Van Bladel et Capron, qui viendront à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2007.

Dorénavant le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. Egbert Jansen

Peter Klatt

Edwin Meyer

Pour extrait conforme

P. Klatt / E. Jansen

Référence de publication: 2007034050/571/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

—
L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg - Eich.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

Madame Isabelle Alvarez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur Jean-Marie Rinié, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B numéro 84135, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 septembre 2006, en voie publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000,-) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts et en vertu des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et réalisé en conséquence cinq augmentations de capital autorisées, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 3 octobre 2006, à concurrence de 2.210,- EUR (deux mille deux cent dix euros) pour porter le capital de son montant actuel de 851.450,- EUR (huit cent cinquante et un mille quatre cent cinquante euros) à 853.660,- EUR (huit cent cinquante trois mille six cents soixante euros), par la création de 221 (deux cent vingt et une) actions nouvelles de catégorie «NOR», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 221 (deux cent vingt et une) actions souscrites par PREDICA 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français;

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 27 octobre 2006, à concurrence de 86.270,- EUR (quatre-vingt-six mille deux cent soixante-dix euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 853.660,- EUR (huit cent cinquante-trois mille six cent soixante euros) à 939.930,- EUR (neuf cent trente-neuf mille neuf cent-trente euros) par la création de 8.627 (huit mille six cent vingt-sept) actions nouvelles de catégorie «NOR», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 8.627 (huit mille six cent vingt-sept) actions souscrites par PREDICA 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 17 novembre 2006, à concurrence de 14.530,- EUR (quatorze mille cinq cent trente euros) pour porter le capital social de son montant actuel de 939.930,- EUR (neuf cent trente-neuf mille neuf cent trente euros) à 954.460,- EUR (neuf cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante euros) par la création de 1.453 (mille quatre cent cinquante-trois) actions nouvelles de catégorie «ALT», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 1.453 (mille quatre cent cinquante-trois) actions souscrites par PREDICA 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

4) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 27 novembre 2006, à concurrence de 209.730,- EUR (deux cent neuf mille sept cent trente Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 954.460,- EUR (neuf cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante euros) à 1.164.190,- EUR (un million cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-dix euros) par la création de 20.973 (vingt mille neuf cent soixante-treize) actions nouvelles de catégorie «CVC» d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 2.379 (deux mille trois cent soixante-dix-neuf) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 1.628 (mille six cent vingt-huit) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 165 (cent soixante-cinq) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 16.801 (seize mille huit cent-et-une) actions souscrites par PREDICA 2005, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

5) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 7 décembre 2006, à concurrence de 57.030,- EUR (cinquante sept mille trente euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.164.190,- EUR (un million cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-dix euros) à 1.221.220,- EUR (un million deux cent vingt-et-un mille deux cent vingt euros) par la création de 5.703 (cinq mille sept cent trois) actions nouvelles de catégorie «P4», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 601 (six cent et une) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, Compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 411 (quatre cent onze) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2, Compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 41 (quarante et une) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 4.650 (quatre mille six cent cinquante) actions souscrites par PREDICA 2005, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) II S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 369.770,- (trois cent soixante-neuf mille sept cent soixante-dix euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Suite aux augmentations de capital sus-mentionnées, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société en lui donnant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 1.221.220,- EUR (un million deux cent vingt-et-un mille deux cent vingt euros), représenté par 122.122 (cent vingt-deux mille cent vingt-deux) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale,
 - 24.130 (vingt-quatre mille cent trente) actions de catégorie ICG
 - 2.495 (deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze) actions de catégorie SE,
 - 1.826 (mille huit cent vingt-six) actions de catégorie Sand V,
 - 1.859 (mille huit cent cinquante-neuf) actions de catégorie Sand Co,
 - 17.366 (dix-sept mille trois cent soixante-six) actions de catégorie P4,
 - 57.389 (cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-neuf) actions de catégorie CVC,
 - 3.289 (trois mille deux cent quatre-vingt-neuf) actions de catégorie ALT,
 - 12.219 (douze mille deux cent dix-neuf) actions de catégorie NOR,
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 5.600,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Alvarez, J.-M. Rinie, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 156S, fol. 93, case 10. — Reçu 3.679,70 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} février 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007033487/206/118.

(070029390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Notrine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 68.137.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOTRINE S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68.137, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 235 du 3 avril 1999,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc belge en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 juin 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140 du 11 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital à concurrence de 853.750,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.250,- EUR à 885.000,- EUR, par la création et l'émission de 34.150 actions nouvelles de 25,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Refixation du capital autorisé à 2.500.000,- EUR pour une nouvelle période de cinq années.

4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent cinquante-trois mille sept cent cinquante euros (853.750,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) à huit cent quatre-vingt-cinq mille euros (885.000,- EUR), par la création et l'émission de trente-quatre mille cent cinquante (34.150) actions nouvelles de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de huit cent cinquante-trois mille sept cent cinquante euros (853.750,- EUR).

Les trente-quatre mille cent cinquante (34.150) actions nouvelles ont été attribuées gratuitement aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de refixer le capital autorisé à 2.500.000,- EUR pour une nouvelle période de cinq ans.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital souscrit de la société est fixé à huit cent quatre-vingt-cinq mille euros (885.000,- EUR), représenté par trente-cinq mille quatre cents (35.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de vingt euros (25,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves disponibles;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 décembre 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, J. B. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 56, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033492/231/117.

(070029381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Eastbridge B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033495/242/12.

(070029267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Ballanterie, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham.

R.C.S. Luxembourg E 3.314.

STATUTS

L'an deux mille sept, le douze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Anne-Marie Marthe Godelieve Egide De Sagher, sans état particulier, née à Gent, (Belgique), le 8 juin 1946, veuve de Monsieur Robert Vermeersch, demeurant à L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham.

2.- Mademoiselle Sofie Anne Elisabeth Johanna Marthe Vermeersch, professeur de musique, née à Luxembourg, le 9 juin 1971, demeurant à L-9382 Moestroff, 5, im Wohweg.

3.- Mademoiselle Charlotte Anne Rose Emilie Sabine Vermeersch, professeur de musique, née à Luxembourg, le 21 octobre 1978, demeurant à L-1480 Luxembourg, 2A, boulevard Paul Eyschen.

4.- Mademoiselle Amélie Anne Philippine Isabelle Rose Vermeersch, étudiante, née à Luxembourg, le 28 juillet 1981, demeurant à L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham.

5.- Mademoiselle Benedikte Anne Fleur Sofie Emmanuelle Vermeersch, étudiante, née à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1984, demeurant à L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham,

laquelle est ici représentée par sa mère Madame Anne-Marie De Sagher, ci-avant qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

6.- Monsieur Wenzel Karel Pallieter Ruben Timothe Vermeersch, étudiant, né à Luxembourg, le 1^{er} mars 1987, demeurant à L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination de la société est BALLANTERIE.

Art. 4. Le siège social est établi à Rameldange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR), divisé en sept cents (700) parts d'intérêts cinq euros (5,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

1.- Madame Anne-Marie Marthe Godelieve Egide De Sagher, sans état particulier, demeurant à L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham, quatre cent quatre-vingt-quinze parts d'intérêts en usufruit et deux cent cinq parts d'intérêts en pleine propriété,

2.- Mademoiselle Sofie Anne Elisabeth Johanna Marthe Vermeersch, professeur de musique, demeurant à L-9382 Moestroff, 5, im Wohweg, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts en nue-propriété,

3.- Mademoiselle Charlotte Anne Rose Emilie Sabine Vermeersch, professeur de musique, demeurant à L-1480 Luxembourg, 2A, boulevard Paul Eyschen, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts en nue-propriété,

4.- Mademoiselle Amélie Anne Philippine Isabelle Rose Vermeersch, étudiante, demeurant à L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts en nue-propriété,

5.- Mademoiselle Benedikte Anne Fleur Sofie Emmanuelle Vermeersch, étudiante, demeurant à L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts en nue-propriété, et

6.- Monsieur Wenzel Karel Pallieter Ruben Timothe Vermeersch, étudiant, demeurant à L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts en nue-propiété.

Total: sept cents parts d'intérêts.

Art. 7. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 8. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 9. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, y compris les actes d'achat, de transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration, de disposition ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Anne-Marie Marthe Godelieve Egide De Sagher, sans état particulier, née à Gent, (Belgique), le 8 juin 1946, demeurant à L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham, est nommée comme gérante de la société pour une durée indéterminée.

2.- Le siège social est établi à L-6991 Rameldange, 28, rue du Rham.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cents euros.

La présente société est à considérer comme société civile immobilière familiale, les associés étant la mère et ses enfants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Sagher, S. Vermeersch, Ch. Vermeersch, A. Vermeersch, W. Vermeersch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2007, vol. 541, fol. 10, case 9. GRE/2007/813. — Reçu 17,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033613/231/134.

(070029118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

A. C. Hôtelière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7336 Steinsel, 15, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 108.940.

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

Ont comparu:

1- Monsieur Claude Knepper, commerçant, demeurant à L-6460 Echternach, 23, Place du Marché.

2.- Monsieur Alain Knepper, hôtelier, demeurant à L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée A.C. HOTELIERE S.à r.l. avec siège social à L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.940.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 327 du 5 mai 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 952 du 16 mai 2006.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille quatre cents Euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (€ 124.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Claude Knepper, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Alain Knepper, prénommé, cinquante part sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Cession de parts sociales

Monsieur Alain Knepper cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit cinquante (50) parts sociales pour le prix d'un Euro (€ 1,-) à Monsieur Claude Knepper, ici présent et ce acceptant.

Monsieur Claude Knepper est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Monsieur Alain Knepper déclare avoir reçu de la part de Monsieur Claude Knepper le montant d'un Euro (€ 1,-) avant la passation des présentes, ce dont quittance et titre.

Monsieur Claude Knepper, agissant en sa qualité de gérant de la société A.C. HOTELIERE S.à rl, déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite Monsieur Claude Knepper, agissant en sa qualité d'associé unique de la société A.C. HOTELIERE S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Les parts sociales ont été toutes attribuées à Monsieur Claude Knepper, commerçant, demeurant à L-6460 Echternach, 23, Place du Marché.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Echternach à Steinsel et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. alinéa 1^{er}. Le siège social de la société est établi à Steinsel.

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-7336 Steinsel, 15, rue du Soleil.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Knepper, A. Knepper, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} février 2007, vol. 364, fol. 16, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 février 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007033445/201/59.

(070028773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Société Nouvelle de Création SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 37.419.

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOCIETE NOUVELLE DE CREATION SAH, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37.419, constituée suivant acte reçu par Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 juin 1991, publié au Mémorial C numéro 8 du 10 janvier 1992,

ayant un capital social souscrit fixé à EUR 34.800,- (trente-quatre mille huit cents euros), représenté par 1.400 (mille quatre cents) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück, (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société SOCIETE NOUVELLE DE CREATION SAH.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société SOCIETE NOUVELLE DE CREATION SAH et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société anonyme CONSEIL COMPTABLE S.A., avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.015, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents euros, sont à la charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2007, vol. 541, fol. 4, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033464/231/62.

(070029340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Trident Li S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033497/242/12.

(070029265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.
